

redistribuer ces sommes vers la base ».



Le sport, moteur de l'économie

Denis MASSEGLIA
Membre du bureau exécutif du CNOSF

Intervention du 20 novembre 2008

Le thème général de la conférence d'aujourd'hui : « vers une nouvelle gouvernance ? » suggère deux questions immédiates : pourquoi et comment ?

Pour répondre, sans doute partiellement, à la première de celle-ci, quelques considérations liées à l'économie du sport. Celle-ci traduit les changements profonds intervenus dans les pratiques sportives et révèle en même temps la place nouvelle qu'elles occupent dans la société.

Selon les plus récentes données de l'INSEE, l'économie du sport représente environ 30 milliards d'euros soit 1,7% du PIB français.

Ces 30 milliards sont assurés pour moitié par la consommation des ménages, ce qui inclue la participation de ceux-ci à la vie du mouvement sportif.

Analysons l'autre moitié : sur les quinze milliards restants, 9 proviennent des collectivités territoriales avec une forte implication des communes pour 8 d'entre eux et les 6 autres proviennent à égalité de l'Etat et du monde des entreprises. La participation de l'Etat, incluant le fonctionnement de l'EPS interne à l'éducation nationale, ne représente donc que le dixième de l'économie du sport et moins que ce qu'il encaisse en recettes fiscales liées à la TVA de cette même économie, estimées à environ 4 milliards.

Quant au budget du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, il est, tout compris, à hauteur de 1 milliard d'euros.

L'ensemble des conventions d'objectifs fédérales est lui de l'ordre de 90 millions d'euros, tout comme le coût des 1671 cadres techniques d'Etat mis à disposition des fédérations.

Il est important de garder en tête l'importance des montants et pour pouvoir établir une comparaison, de chiffrer l'apport économique du mouvement sportif. Ce n'est pas chose simple mais il est indispensable de se livrer à un exercice minimum si l'on veut bien analyser les enjeux du futur avec objectivité et pragmatisme.

J'ai évoqué l'aspect TVA il y a quelques instants. Dans son intervention JM BRUN vous parlera des économies réalisées sur les dépenses de santé par la pratique sportive régulière comparativement à la sédentarité. Elle est estimée à une somme de l'ordre de 6 milliards d'euros.

Si l'on ajoute donc aux 4 milliards de TVA générés par l'ensemble des pratiques sportives les 6 milliards d'économie sur la santé, on arrive à la somme de 10 milliards d'euros. Bien sur le mouvement sportif ne peut pas prétendre être à l'origine de la totalité de cet impact économique mais il peut néanmoins légitimement revendiquer en être l'élément initiateur et catalyseur. Il semblerait donc tout à fait normal de chiffrer une partie de son apport économique sur la base de ces indications en estimant qu'il en est partiellement l'auteur, au quart par exemple en prenant la proportion entre le nombre de licenciés et la population française.

Par ailleurs le mouvement sportif est générateur d'emplois. On estime à 160 000 le nombre de ceux-ci. Sur la base d'une estimation de l'ordre de 15 000 euros l'an, incluant taxes liées à l'emploi et impôts, cela fait donc une rentrée fiscale de l'ordre de 2,5 milliards d'euros par l'intermédiaire des emplois sportifs.

Enfin, et pour être complet sur l'apport économique du mouvement sportif, il conviendrait de cerner l'impact qu'il a sur l'éducation, qui est unanimement reconnu, ou encore le tourisme ou l'environnement, je me limiterai à prendre pour tout cela la seule estimation de ce qui en est à l'origine, à savoir le bénévolat du monde associatif sportif. On dénombre environ 2 millions le nombre de bénévoles œuvrant dans l'associatif sportif, avec un engagement moyen de 4 heures hebdomadaires, ce qui sur la base d'un taux horaire à 10 euros est équivalent à un montant annuel de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Voici donc une estimation de l'apport économique du mouvement sportif : un quart de 10 milliards, soit 2,5 + les emplois soit 2,5 + le bénévolat, soit 5 : total 10.

C'est encore une fois une estimation mais elle est fondée sur des éléments tangibles et c'est celle à laquelle arrivent tous les experts en économie.

Nous voici donc en présence de quelques éléments d'appréciation économiques :

Apport économique du mouvement sportif : 10 milliards d'euros

Budget global des sports, de la Jeunesse et de la vie associative : 1 milliard soit environ 10 fois moins

Conventions d'objectifs des fédérations : 90 millions soit environ cent fois moins

Coût des cadres techniques d'Etat : 90 millions d'euros soit cent fois moins aussi.

Une fois les données économiques précisées, il convient de s'intéresser à l'évolution des pratiques sportives.

Il y a plusieurs possibilités de les classer, de manière générale on distingue les compétitives des non compétitives, ou les règlementées de celles qui ne le sont pas, mais on pourrait aussi distinguer à l'intérieur des premières celles qui sont de haut niveau et les autres et à l'intérieur des secondes les récréatives ou de loisirs, les éducatives et les préventives. Cette pluralité de classification est tout à fait illustratrice de la dynamique des pratiques sportives vécue au cours de ces trois dernières décennies. Nous sommes en présence d'une formidable évolution des pratiques qui induit forcément celle des équipements et donc du financement.

Le bilan conjugué de la réalité économique et de l'évolution des pratiques conduit forcément à s'interroger sur la gouvernance du sport qui est restée la même depuis les années 60.

Les bases d'une gouvernance partagée existent bien mais son organisation peine à suivre les évolutions.

Qui plus est, nous sommes en présence d'un double paradoxe. Le premier déjà évoqué dans le livre blanc « La raison du plus sport » concerne la comparaison avec nos proches voisins : alors qu'il est de loin celui qui est le plus représentatif sur le plan du rapport licenciés associatifs sur population, le

mouvement sportif français est noté par l'Union Européenne elle-même comme celui qui participe le moins à la gouvernance du sport. Ce sont en tous cas les conclusions de l'enquête « Vocasport » qu'on ne peut soupçonner de manquer d'objectivité. Le deuxième prend sa source dans le fait que le management sportif inspire souvent la gestion des ressources humaines en entreprise, confirmant, me semble-t-il, la capacité du mouvement sportif à participer à l'élaboration des politiques sportives du futur.

Nous voici donc à la question du jour : « **vers une nouvelle gouvernance ?** ».

En matière de gouvernance, le ministère des sports ou secrétariat d'Etat a jusqu'ici conduit la politique sportive du pays tant sur le plan législatif que sur celui des objectifs à atteindre ou encore des grands enjeux, et il l'a fait pratiquement sans partage et, il faut le reconnaître, avec un certain nombre de succès. Le mouvement sportif sous tutelle administrative mais aussi délégataire de l'Etat dans une mission de service public s'est appliqué à mettre en œuvre des politiques sportives dont les grandes orientations étaient forcément en phase avec celles fixées par le ministère.

Les collectivités territoriales se sont impliquées elles aussi mais différemment au cours du temps, d'abord les communes, puis les conseils généraux et régionaux, puis les communautés de commune. Elles l'ont fait souvent de manière volontariste, en suivant la plupart du temps les indications qui leur étaient données par l'Etat sur le plan de l'aménagement du territoire, mais également par le Mouvement sportif, même si elles ont parfois été en délicatesse avec lui pour les normes d'équipements le plus souvent dictées par les règles compétitives. Enfin les entreprises se sont jusqu'ici impliquées financièrement pour des raisons d'image ou de communication, mais les données nouvelles nées du développement des partenariats public-privé, les PPP comme on les appelle, font que désormais leur implication pourrait davantage être liée au contexte économique et ce d'autant plus que la moyenne de croissance de l'activité liée au sport est de 5% l'an. Nul ne peut contester en effet l'intérêt des entreprises d'être associées au rayonnement de la France sportive et le goût de plus en plus prononcé des Français pour la pratique du sport qu'elle soit organisée dans un club ou se passe en dehors.

En matière de sport, tout a évolué fortement sauf la gouvernance.

Le modèle à deux totalement déséquilibré dans le rapport de force entre l'Etat et le mouvement sportif est-il encore la solution de l'avenir ? Poser la question semble suffire en soi à y répondre mais comment donc le modèle français doit-il évoluer pour prendre en considération les aspirations légitimes du mouvement sportif, l'implication des collectivités territoriales et celle des entreprises ? Sans compter qu'il faudra aussi savoir comment optimiser les synergies dans le financement. Le modèle « bipolaire » Etat-mouvement sportif doit-il rester en l'état, avec une redéfinition des droits et devoirs de chacun, doit-il évoluer vers un système « tripolaire » avec les collectivités territoriales puisqu'il est évident que celles-ci sont le 1^{er} financeur du sport ou vers un système « quadripolaire » conduit avec les entreprises, ce qui ferait deux acteurs publics pour deux acteurs privés, avec un financeur direct, deux par le biais de l'impôt et un financeur indirect par le biais de ses actions comme indiqué en introduction ?

Il me semble évident que toute évolution de la gouvernance du sport nécessite d'abord un accord sur les apports respectifs de chaque acteur car une gouvernance renouvelée ne peut se concevoir que dans le respect et la considération de chacun envers les autres.

Quelle que soit la réponse apportée, il faudra ensuite trouver le meilleur moyen de fonctionner car il ne suffira pas de décréter que l'on veut une gouvernance à 2, 3 ou 4, il faudra aussi créer un système viable dans lequel chacun pourra trouver de quoi exprimer son savoir-faire dans le respect de celui des autres.

Quel que soit le modèle futur, sa mise en place nécessitera du temps et donc une période transitoire. Celle-ci aura d'autant plus de chances d'être réduite et le futur modèle de réussir, que ses acteurs seront convaincus de l'indispensable synergie à trouver avec l'apport de chacun, et de l'intérêt qu'il y a à réfléchir, décider et travailler ensemble pour le bien commun du sport français.